

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28
Date de la convocation : 22 mars 2011

N° 11.03.28.11

L'an deux mille onze et le vingt huit du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, CARRETIER, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, Mlle CROS, M. FÉVRIER, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme ROMÉRO en faveur de Mme GAUZY CHABLE
M. CAPRON en faveur de M. BOUISSEREN
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme CARRETIER
M. PAUL en faveur de M. LE NGUYEN
M. CARILLO en faveur de M. SAUVAN
Mme TARAYRE en faveur de M. SAVY
M. BOUSQUEL en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE : Mlle VAN ELST

ZAC de CAUNELLE – Acquisition de terrain pour la réalisation d'une salle des fêtes

Rapporteur : Monsieur COMBE

Par délibération du 7 juin 2010, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de CAUNELLE ainsi que le programme des équipements publics y afférant.

Ce dernier comporte la cession, par l'aménageur, d'une unité foncière en vue de la réalisation par la commune concédante d'un équipement communal à vocation culturelle ainsi que les places de stationnement s'y rapportant, à savoir :

- Parcelle CA n°99 pour une surface totale de 2 188 m²
- Parcelle CA n° 101 pour une surface totale de 1 387 m²
- Parcelle CA n°102 pour une surface totale de 1 683 m²

SOIT une surface globale de 5 258 m²

Le dossier de réalisation de la ZAC de CAUNELLE prévoit une dépense totale de 162 500 € avec une répartition de 32 % à la charge de l'aménageur et 68 % à la charge de la commune (soit 110 500 € HT).

L'estimation des domaines en date du 19 novembre 2010 pour ces parcelles est de 262 900 €, soit pour la part communale : 178 772 € HT.

Aussi est il proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir moyennant la somme de 110 500 € HT les parcelles cadastrées :
 - Parcelle CA n°99 pour une surface totale de 2 188 m²
 - Parcelle CA n° 101 pour une surface totale de 1 387 m²
 - Parcelle CA n°102 pour une surface totale de 1 683 m²

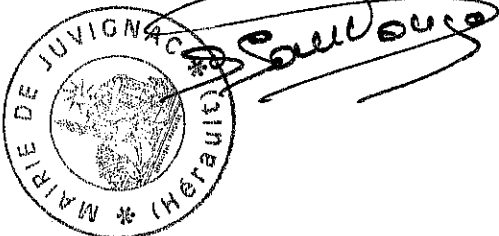
SOIT une surface globale de 5 258 m²

- De dire que les frais de Notaire seront à la charge de la commune
- De charger le cabinet Villemin, Nouguier et Ribaud – 8 bis bd Ledru Rollin à Montpellier à rédiger l'acte authentique
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Combe à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ZAC DE CAUNELLE - ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA REALISATION D'UNE SALLE DES FETES

Date de transmission de 30/03/2011

l'acte :

Date de réception de 30/03/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 11-03-28-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20110328-11-03-28-11-DE

Date de décision : 28/03/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.1. Délibérations

